

Amendes saison 2022-2023

N°	Intitulé	Montant
1	FFT Prévenu	20 €
2	FFT prévenu tardivement	30 €
3	FFT non prévenu	50 €
4	Frais de déplacement	20 €
5	Remboursement frais de déplacement	-20 €
6	Frais de déplacement pour forfait non prévenu (domicile)	30 €
7	Remboursement frais de déplacement FFT non prévenu	-30 €
8	Frais de déplacement pour forfait non prévenu (extérieur)	15 €
9	Remboursement domicile pour FFT non prévenu	-15 €
10	Feuille non encodée (avant mercredi 12h00)	20 €
11	Résultat non encodé avant le dimanche 10h	20 €
12	Manque feuille de composition d'équipe lors d'un FFT ou BYE	20 €
13	Equipe incomplète	5 €
14	Joueur sélectionné plusieurs fois	5 €
15	Liste de Force non respectée	5 €
16	Règle du troisième homme qui a effectivement joué non respectée	10 €
17	Mauvais encodage d'un joueur	5 €
18	Match non joué lors d'une rencontre sans certificat médical ou remarque signée	5 €
19	Alignement d'un joueur trop vieux en P7 sans dérogation	10 €
20	Non encodage d'un WO	5 €
20	FFT non prévenu au délégué interclub provincial	20 €
21	FFT général division VI	75 €
22	FFT général division V ou II dames	90 €
23	FFT général division IV ou vétérans	105 €
24	FFT général division III ou I dames	120 €
25	FFT général division II	135 €
26	FFT général division I	150 €

